

Protéger les droits
de l'homme,
la démocratie et
l'Etat de droit dans
l'environnement
numérique

CONSEIL DE L'EUROPE

@ **EURODIG**

Vilnius 2024



www.coe.int/internetgovernance

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

19 juin 10:00 EEST Auditorium

Discours liminaire sur l'IA et les droits humains

Marija Pejčinović Burić

Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe

Après plusieurs années de négociation, la **Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle et les droits humains, la démocratie et l'État de droit** a été adoptée par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe le 17 mai 2024.

Il s'agit du **premier traité international juridiquement contraignant** dans ce domaine. Il est conçu spécifiquement pour permettre à la technologie de l'intelligence artificielle (IA) de se développer, mais de la faire d'une manière qui protège les droits des individus et ne les affaiblit pas.

La convention-cadre applique des principes qui sont neutres sur le plan technologique et donc à l'épreuve du temps. Il s'agit de la dignité humaine et de l'autonomie individuelle, de l'égalité et de la non-discrimination, de la protection de la vie privée et des données personnelles, de l'obligation de rendre des comptes et de la responsabilité, de la protection, de la transparence et de la surveillance, ainsi que de la sécurité de l'innovation et de la fiabilité.

La convention-cadre énonce également l'obligation pour les gouvernements de fournir des garanties procédurales et des voies de recours accessibles afin d'éviter que les systèmes d'IA ne "dérangent".

Ce traité a le potentiel de garantir une intelligence artificielle plus sûre, non seulement en Europe, mais dans le monde entier. La convention-cadre sera ouverte à la signature le 5 septembre 2024, à Vilnius. J'espère que de nombreux pays s'empresseront de la signer, de la ratifier et de la faire entrer en vigueur.

17 juin 14:00 - 15:30 EEST

Bâtiment 4, Event Hall

Lancement du rapport conjoint sur le metaverse et son impact sur les droits humains, l'État de droit et la démocratie

Intervenante : Irena Guidikova

L'événement présentera le résultat de la coopération fructueuse entre une organisation intergouvernementale de défense des droits humains et le secteur privé dans le cadre d'un projet commun, à savoir un rapport sur le **Metaverse et son impact sur les droits humains, l'État de droit et la démocratie**.

La session explorera les implications profondes du Metaverse sur les droits humains, l'Etat de droit et la démocratie. Les discussions porteront sur la nécessité de cadres réglementaires adaptatifs pour gérer la vie privée, la protection des données et les droits de propriété intellectuelle dans ces environnements immersifs. Les considérations éthiques seront également examinées, en particulier la manière dont ces technologies affectent l'autonomie individuelle, l'identité et les valeurs sociétales. En outre, l'événement soulignera l'importance d'une conception inclusive pour garantir un accès équitable à tous les utilisateurs, en particulier aux populations vulnérables, et abordera la question cruciale de la protection des droits et du bien-être des enfants dans les espaces virtuels. Ce dialogue global vise à favoriser une compréhension nuancée du Metaverse et de son impact, ouvrant la voie à un avenir numérique plus inclusif et plus respectueux des droits.

18 juin 10:15 - 10:30 EEST Auditorium
principal

Discours liminaire sur les **politiques et stratégies européennes en matière de sécurité et d'inclusion**

Intervenante : Irena Guidikova

Les discours sur la sécurité en ligne ont fondamentalement changé la façon dont nous percevons les espaces en ligne et les technologies numériques. L'image de l'internet libre est souvent remplacée par celle de l'internet dangereux. Exploitation sexuelle des enfants, discours haineux, violence et stéréotypes liés au genre, robots de désinformation, "deepfakes", recrutement de terroristes en ligne, dépendances en ligne, accès aux jeux d'argent et à la pornographie, et promotion de l'automutilation. Cette liste de préjudices possibles en ligne est courte et loin d'être exhaustive, mais elle représente la grande diversité des questions que couvre la sécurité en ligne.

Les initiatives visant à réglementer la sécurité en ligne se multiplient dans le monde entier. Il s'agit de trouver un équilibre adéquat entre la protection des droits humains dans le monde numérique, le maintien de l'accessibilité à internet et la liberté d'expression en ligne.

Le discours d'ouverture présentera l'approche européenne de la sécurité en ligne fondée sur les droits humains, telle qu'elle a été définie par le Conseil de l'Europe à travers les instruments du traité, les travaux des mécanismes de suivi et les normes établies par le Comité des ministres et ses organes subordonnés, ainsi que les recherches et les efforts en cours.

Ce cadre politique est ancré dans le dialogue international et multipartite. Il promeut la coopération internationale contre les

différentes formes de cybercriminalité, en particulier celles qui visent les plus vulnérables. Il implique également l'élaboration de normes pour une gouvernance, une réglementation et une conception efficaces et conformes aux droits humains de l'internet et des plateformes, afin de favoriser la sécurité et la liberté en ligne. Enfin, il vise à donner à tous les utilisateurs et créateurs de contenu les moyens de façonner la sécurité de leurs espaces en ligne et de développer leur résilience face aux risques en ligne.

18 juin 11:30 - 12:15 EEST Auditorium

Atelier sur les **politiques européennes en matière de cyber-résilience**

Co-organisatrice : Alexandra Slave

Dans le contexte mondial actuel, les infractions impliquant des systèmes informatiques et des preuves électroniques évoluent rapidement, tant en nombre qu'en complexité. Faciliter la détection, l'enquête et la poursuite de ces infractions devrait être contrebalancé par la protection des droits humains et des libertés fondamentales.

À cet égard, l'article 15 de la Convention sur la cybercriminalité (Convention de Budapest) garantit le droit à la vie privée et familiale, au domicile et à la correspondance, en exigeant que chaque partie à la Convention établisse, dans son droit interne, des conditions et des garanties concernant les pouvoirs de procédure utilisés pour les enquêtes sur la cybercriminalité.

CyberEast+, un projet conjoint du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne, soutiendra la participation de 15 acteurs représentant l'Etat et la société civile des pays du Partenariat oriental. **Les discussions porteront sur la cyber-résilience, y compris les questions liées à la cybersécurité et à la**

lutte contre la cybercriminalité, dans un contexte de garanties des droits humains, en mettant l'accent sur le contrôle par la société civile de la justice pénale dans le cyberspace.

18 juin 16:00 - 16:45 EEST Auditorium

Session sur l'approche européenne de la gouvernance des données

Organisateur : Moritz Taylor

À l'ère numérique, le paysage de la protection et de la gouvernance des données devient de plus en plus complexe. Trouver un équilibre entre le besoin d'accès aux données pour la recherche, l'innovation et la transparence, et la nécessité de protection des droits individuels à la vie privée constitue un défi de taille. **La Convention 108+ est conçue pour mener le changement en abordant ces problèmes au niveau international.**

Au cours de cette session, nous explorerons les nuances des questions relatives à la protection des données et à la gouvernance européennes à travers diverses perspectives. Nous nous pencherons sur l'importance du partage transfrontalier des données dans le cadre de la recherche sur le développement durable et sur les considérations éthiques qui en découlent. L'autorité croate de protection des données donnera un aperçu des cadres réglementaires et des défis posés par l'application de la protection des données personnelles. Enfin, nous verrons comment le plus grand producteur de données de Lituanie - le secteur public - aborde la protection des données personnelles.

Nos panélistes répondront à des questions clés telles que : "Comment pouvons-nous garantir que l'accès aux données et la protection de la vie privée coexistent

harmonieusement ? Quelles sont les meilleures pratiques pour gérer la gouvernance des données de manière à favoriser l'innovation tout en respectant les principes de protection des données ? Comment les différentes parties prenantes - chercheurs, régulateurs et professionnels de l'informatique - naviguent-elles dans le paysage changeant de la gouvernance des données ?

18 juin 15:00 – 16:00 EEST WS room 1

Atelier sur la gestion du changement dans l'espace médiatique : médias sociaux, désordres de l'information et dynamique de vote

Intervenante : Irena Guidikova

À l'ère numérique, la désinformation et la mésinformation minent la confiance dans les médias et portent atteinte aux droits humains et aux processus démocratiques. Il est impératif de réagir. Les normes du Conseil de l'Europe, fondées sur l'article 10 de la Convention européenne des droits humains, élaborent des stratégies pour lutter contre la désinformation tout en respectant les droits humains, la démocratie et l'État de droit.

La note d'orientation sur la lutte contre la diffusion de fausses informations et de désinformations en ligne par la vérification des faits et la conception de plateformes dans le respect des droits humains propose des recommandations pratiques pour les décideurs politiques et les parties prenantes sur trois piliers : la vérification des faits, les solutions de conception de plateformes et l'autonomisation des utilisateurs.

La vérification des faits est essentielle. L'indépendance et la transparence des organisations de vérification des faits doivent être encouragées, avec le soutien

des États et des plateformes numériques pour garantir la viabilité financière.

Les exigences en matière de conception des plateformes devraient comporter des caractéristiques de "droits humains dès la conception" et de "sécurité dès la conception", y compris des évaluations de l'impact sur les droits humains. L'accent doit être mis sur les processus de classement, de modération et de suppression des contenus.

L'autonomisation des utilisateurs implique de renforcer la résistance à la désinformation par une action collective au sein des communautés et par l'intégration d'outils spécialisés dans les plateformes. Ce défi sociétal exige des investissements à long terme, une éducation aux médias complète et des réformes de l'enseignement pour favoriser l'esprit critique. Les États devraient soutenir ces initiatives par le biais de financements, d'évaluations fondées sur des données probantes et d'une coopération internationale.

19 juin 11:30 - 12:15 EEST Auditorium

La convention-cadre sur l'IA et les droits humains, la démocratie et l'État de droit

Co-organisatrice : Louise Riondel

L'objectif de cette session est de réunir un groupe diversifié de parties prenantes qui ont joué un rôle actif dans l'élaboration et la négociation de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle et les droits humains, la démocratie et l'État de droit. Les participants auront ainsi un **aperçu unique de l'élaboration de ce traité** et de ses principales dispositions.

La convention du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle est le tout premier traité international juridiquement contraignant visant à garantir le respect des

droits humains, de l'État de droit et des normes démocratiques tout au long du cycle de vie des systèmes d'intelligence artificielle.

La négociation au sein du Comité sur l'intelligence artificielle (CAI) a impliqué les 46 États membres du Conseil de l'Europe, l'Union européenne et 11 États non-membres (Argentine, Australie, Canada, Costa Rica, États-Unis d'Amérique, Israël, Japon, Mexique, Pérou, Saint-Siège et Uruguay). Des représentants du secteur privé, de la société civile et du monde universitaire ont également participé en tant qu'observateurs. La convention-cadre est ouverte aux États non-membres.

L'internet

constitue un espace de liberté qui facilite l'exercice et la jouissance des droits fondamentaux, les processus participatifs et démocratiques, ainsi que les activités sociales et commerciales.

Afin de garantir une approche durable de l'internet, centrée sur les personnes et fondée sur les droits, le Conseil de l'Europe s'est engagé dans la définition et la promotion de normes, dans l'établissement de partenariats et dans la promotion d'un dialogue multipartite.

CONSEIL DE L'EUROPE
**GOUVERNANCE
NUMÉRIQUE**

**Protéger
les droits de
l'homme, la
démocratie et
l'État de droit
dans
l'environnement
numérique**

Médias sociaux



Council of Europe
Digital Governance

FR

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 46 États membres, dont tous les membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité conçu pour protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme supervise la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE